RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC154

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants*

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)

Monsieur le Président indique que la loi du 06 juillet 2000 attribue au Département le statut de chef de file pour le développement maîtrisé des sports de nature sur son territoire.

Cette compétence se traduit par la mise en place d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et d'un Plan Départemental des Espaces, sites et itinéraires (PDESI).

La CDESI est une instance de concertation réunissant les acteurs concernés par le sport de nature. Elle contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale dans ce domaine. La CDESI de l'Ain réunit des acteurs du sport, du tourisme, des espaces naturels et les structures institutionnelles.

L'Assemblée départementale, par délibération du 06 juillet 2026, a approuvé l'actualisation de la composition de la CDESI pour relancer la démarche. La Communauté de communes dispose d'un représentant au sein de cette commission ainsi que d'un suppléant.

Il précise que le choix de l'organe délibérant porte sur l'un de ses membres.

Monsieur Florian MOINE propose sa candidature pour le poste de titulaire et Madame Anne-Laure OLLIET pour le poste de suppléant.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du président,

VU les articles R. 311-1 et suivants du code du sport,

VU les statuts de la Communauté de communes,

VU la délibération de l'Assemblée départementale de l'Ain du 06 juillet 2026,

VU les candidatures de Monsieur Florian MOINE et de Madame Anne-Laure OLLIET,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DESIGNER** M. Florian MOINE pour représenter la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), et Mme Anne-Laure OLLIET sa suppléante.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026

Publié le : 20 OCT. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE